

Direction

Référence : EAU-AUT-24-0172

Dossier suivi par : Unité Autorisations - LCO

Tel.: 24750 - 920 (08:30 - 11:30) Email : autorisations@eau.etat.lu

> Administration communale de la Ville de Diekirch 27, avenue de la Gare L-9233 Diekirch

Signé à Esch-sur-Alzette

## Affichage final Art. 24 §2

Requérant(s)	Administration communale de la Ville de Diekirch
Objet	Exploitation de la station hydrophore « Lotissement Schleed » (SHC-704-45) pour la production d'eau potable à Diekirch
Localité(s)	Diekirch
Commune(s)	Diekirch

## Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie la décision ministérielle. Veuillez procéder à l'apposé du certificat prévu à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau aux lieux habituels d'affichage. Après l'affichage, je vous prie de bien vouloir nous retourner les documents y afférents.

Cette décision sera publiée en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques : https://enquetes.public.lu/fr.html.

www.waasser.lu

www.emwelt.lu

Tél.: (+352) 24 750 920

autorisations@eau.etat.lu

Pour l'Unité Autorisations

## Annexes:

- Copie de la décision ministérielle
- Documents vérifiés